

Formation, emploi

Formulation finale	Quelle institution est compétente?	Analyse et suites données	Typologie de propositions (en cours, études... voir menu déroulant)
Levier 9.1. Renforcer les actions de changement de compétence des salariés de façon importante			
9.1.1 Informer et sensibiliser aux formations et reconversions à travers les systèmes de formation déjà existants	Tous les acteurs publics	<p>La Métropole pourra interpellier la Région Auvergne-Rhône Alpes et l'Etat, compétent en matière de formations aux salariés et de reconversion professionnelle sur la nécessité de mettre en place des actions spécifiques.</p> <p>Dès à présent, des actions existent déjà, notamment via la MIFE (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi), financée par la Métropole. Cette dernière a, entre autres, comme mission d'assurer l'orientation vers des formations des salariés et des demandeurs d'emploi. La Métropole, comme financeur de la MIFE, en lien avec les orientations de la Région, pourra demander à ce que des actions dédiées soient envisagées.</p> <p>La Métropole pourra par ailleurs poursuivre les actions déjà entreprises, notamment via les actions de recrutement et les actions de découvertes des métiers. En lien avec les partenaires du Service Public de l'Emploi et du Service Public Régional de l'Orientation et la formation une stratégie spécifique pourrait être développée pour informer et sensibiliser les individus aux formations et reconversions vers les métiers de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique.</p>	En cours à renforcer

<p>9.1.2 Inclure systématiquement des formations de "transition écologique" dans les programmes de formation continue des entreprises publiques et privées</p>	<p>Tous les acteurs publics</p>	<p>Le plan de formation interne de la Métropole intègre un volet sensibilisation/accompagnement aux changements de comportement (fresques pour le climat, inventons nos vies bas carbone, ateliers vélo, zéro déchets, sobriété numérique,..)et un volet « transitions » pour la formation des professionnels à la prise en compte de ces enjeux dans leurs métiers.</p> <p>Il semble plus complexe pour la Métropole d'intervenir directement dans l'offre de formation déployée par les entreprises du territoire.</p> <p>Pour autant il peut être proposé aux entreprises signataires du Pacte Economique Local d'étudier la possibilité de former leurs salariés. La Métropole pourra également apparaître comme un relais d'information auprès des entreprises pour leur faire connaître les différents dispositifs de soutien.</p> <p>L'objectif 3.2 de la stratégie économique Grenoble Alpes positionne les entreprises du territoire comme acteurs relais pour accompagner les changements de pratiques des employés. L'action 56 prévoit que les entreprises à « Sensibiliser massivement habitants et employés aux enjeux environnementaux, à la sobriété énergétique et aux pratiques durables de consommation (livret de bonnes pratiques, fresques du climat, conversations carbones,...formations, événements,.. ».</p> <p>Pour cela, elle propose depuis 2022 des formations d'animateurs issus des entreprises à des outils comme l'atelier Inventons Nos Vies Bas Carbone ou les Conversations Carbones.</p> <p>Des partenariats sont envisagés avec le GRETA et le CNFPT sur ces thématiques</p>	<p>A étudier</p>
--	---------------------------------	---	------------------

<p>9.1.3 Généraliser une fonction ou un poste de référent "transition écologique" dans les entreprises publiques et privées en fonction de leur taille et de leur capacité.</p>	<p>Tous les acteurs publics</p>	<p>Voir 9.1.2 Un réseau des responsables RSE a été créé dans le cadre du Pacte Economique Local pour permettre le partage de bonnes pratiques et de savoir-faire. L'action 31 de la stratégie économique Grenoble Alpes prévoit des temps d'échanges sur enjeux climat et pratiques vertueuses RSE plus largement pour les entreprises du territoire.</p> <p>La Métropole porte en interne un plan d'administration exemplaire, piloté par la VP à l'administration générale et par un chef de projet rattaché au DGS, avec l'appui d'une équipe projet.</p> <p>La charte d'engagement des communes dans le plan climat prévoit parmi ses actions obligatoires la mise en place d'une gouvernance, dont la désignation d'un élu et d'un technicien référent.</p> <p>La désignation d'un référent « transition écologique » sera également une action obligatoire pour toute entreprise s'engageant dans le partenariat plan climat. ☒</p>	<p>En cours à renforcer</p>
<p>Levier 9.2 : Renforcer les actions de formation (tous niveaux) aux métiers (nouveaux) de la transition écologique</p>			
<p>9.2.1 : o Développer et soutenir de véritables filières professionnelles à orientation environnementale notamment dans les métiers de la rénovation de l'habitat, de l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables ainsi que de l'assainissement écologique. o Renforcer la filière de formation à la rénovation écologique des bâtiments o Créer une filière professionnelle dans le BTP, spécialisée dans la rénovation énergétique</p>	<p>Tous les acteurs publics</p>	<p>La stratégie de développement économique de la métropole acte une priorité sur le développement de filières économiques en lien avec la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement. La politique métropolitaine de l'emploi va programmer ce développement, à la fois pour former les demandeurs d'emploi et pour les orienter vers ces métiers.</p> <p>La Métropole n'est pas compétente en matière de formation professionnelle, mais elle va saisir l'Etat et la Région pour s'assurer que les besoins de des entreprises et des salariés soient bien pris en compte.</p>	<p>En cours à renforcer</p>

<p>9.2.2 Proposer des formations aux métiers de demain et aux métiers dans lesquels il n'y a pas de formations existantes à la transition écologique</p>	<p>Tous les acteurs publics</p>	<p>Le rôle de la Métropole sera par sa démarche de Gestion Prévisionnelles des emplois et des Compétences Territorialisées, de faire remonter les besoins des entreprises et des salariés et demandeurs d'emploi, y compris sur les éventuelles formations qu'il conviendrait de développer et de s'assurer que le nombre de places disponibles sur le territoire est conforme aux besoins.</p> <p>Cette démarche d'identification des besoins ne concernera pas que la formation continue mais également la formation initiale.</p> <p>La Métropole pourra également entrainer les acteurs publics du territoire dans la création d'offre de formation pour répondre à ses propres besoins. ☑</p>	<p>Programmé</p>
<p>9.2.3 Adapter le nombre de place dans les formations déjà existantes aux métiers de la transition écologique</p>	<p>Tous les acteurs publics</p>	<p>Voir 9.2.2</p>	<p>Programmé</p>
<p>9.2.4 Simplifier administrativement l'accès aux formations notamment en reconversion professionnelle</p>	<p>Etat et Région</p>	<p>Le Métropole pourra sur cette action avoir un rôle d'interpellation des services de l'Etat et de la Région pour permettre un meilleur accès aux dispositifs de reconversions professionnels, même si le développement du Compte Personnel de Formation (CPF) a déjà facilité le recours aux dispositifs de reconversion.</p>	<p></p>
<p>Levier 9.3. Renforcer les actions d'information et d'orientation aux métiers</p>			<p></p>

<p>9.3.1 Organiser des rencontres avec les employeurs, le rectorat, les établissements scolaires pour faire connaître et développer les métiers contribuant à l'atteinte des 3 objectifs du mandat de la Convention citoyenne pour le climat.</p>	<p>Métropole</p>	<p>Pour renforcer les actions d'information et d'orientation aux métiers de la transition écologique, la Métropole pourra déployer une action autour de plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une collaboration avec les entreprises du territoire spécialisées dans la transition écologique pour identifier les besoins en matière de compétences et les opportunités de carrière. - la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisée initiée par la Métropole va permettre d'identifier les besoins actuels et futurs du territoire en la matière. Cela permettra d'encourager les universités et les écoles à inclure des programmes de formation en transition écologique dans leur offre de formation. - les actions de découvertes des métiers devraient favoriser la mobilité professionnelle vers les métiers de la transition écologique, <p>Toutes ces actions ne seront possibles qu'avec le soutien des acteurs économiques du territoire, que la Métropole va encourager à promouvoir leurs métiers liés à la transition écologique. ☑</p>	<p>En cours à renforcer</p>
<p>9.4 Valorisation de l'engagement bénévole</p>			
<p>9.4.1 Faire un service éco-volontaire dans chaque commune pour savoir comment aider par des petites actions pour la planète près de chez soi</p>	<p>Communes</p>	<p>Saisine communes.</p>	

<p>9.4.2 - Financer des petits projets participatifs et citoyens en faveur de l'environnement et/ou au profit du bien-vivre de la communauté</p>	<p>Métropole et Communes</p>	<p>Cf réponse proposition 8.5.3 La Métropole a fait le choix de financer les projets d'association via des Appels à manifestation d'intérêt thématiques plutôt qu'une bourse globale sur l'ensemble des sujets liés à la lutte contre le réchauffement climatique, cela afin de prioriser le financement des actions ciblées sur ces compétences et permettant de faire effet levier pour changer les comportements.</p> <p>L'opportunité de mettre en place un fonds transversal pourra être étudié en 2023/2024..</p>	<p>A étudier</p>
<p>9.4.3 Mettre en place des avantages pour remercier les engagements bénévoles (gratuité des transports, bons de réduction, chèques culture, produits bio / locaux, etc.)</p>	<p>Métropole</p>	<p>Une réflexion sur la gratification des engagements bénévoles sera engagée dans le cadre de la feuille de route sensibilisation, formation et accompagnement au changement de comportement (cf. thématique 8). Elle s'appuiera sur les différentes expérimentations menées en la matière.</p>	<p>A étudier</p>

<p>9.4.4 Orienter les TIG (travaux d'intérêt général) vers des travaux œuvrant pour la transition écologique (répondant aux 3 objectifs du mandat de la Convention citoyenne pour le climat)</p>	<p>Tous les acteurs publics</p>	<p>Les démarches sont en cours avec les autorités concernées et les services pour rendre effectif dans les mois à venir l'accueil, l'encadrement et le suivi de ces personnes. Parmi les types de missions qui pourraient être proposées aux « tigestes » les travaux œuvrant pour la transition écologique peuvent être privilégiés. Les compétences de la Métropole concernent des domaines où des tâches et des missions peuvent facilement être identifiées (déchets, entretiens des pistes cyclables, espaces naturels...). Saisine des communes</p>	<p>Programmé</p>
<p>Levier 9.5 : Garantir l'accompagnement / la réorientation des salariés / entreprises/ dirigeants qui perdent leur emploi suite à la transition écologique</p>			
<p>9.5.1 Cartographier les besoins de compétences des entreprises et réorganiser le dialogue intra et inter entreprise pour la réaffectation des salariés dont les emplois sont menacés</p>	<p>Métropole</p>	<p>La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisée mise en œuvre par la Métropole va permettre de cartographier de manière précise les besoins de compétences des entreprises. A partir de ces données, il sera possible, en lien avec les autres axes d'intervention pré-identifiés, d'agir sur l'offre de formation interne des entreprises et l'offre de formation continue, via une interpellation de l'Etat et la Région, compétents en la matière.</p> <p>Une priorité sera donnée pour monter en compétence les salariés dont les métiers sont menacés. Il s'agira également de travailler avec les personnes qui ont déjà perdu leur emploi dans des entreprises qui auraient dû cesser leurs activités. A ce titre la Métropole via le le PLIE et les maisons métropolitaines de l'emploi disposent d'un réseau d'accompagnement de première qualité.</p>	<p>Programmé</p>